

1°/ Informations diverses

Bilan provisoire du périmètre ZSP : les cambriolages et les vols sont en diminution. Par contre les atteintes aux personnes sont en augmentation.

3°/ Election des 6 délégués communautaires

Y Bourrel présente une liste de 6 candidats. L Capelleti se présente pour l'UDI, Mme Muller pour le FN et S. Grès pour la Fabrique Citoyenne. 5 sièges sont attribués au premier tour à la majorité municipale. Le sixième siège est attribué au deuxième tour au sixième candidat de cette majorité. D Bourguet conteste officiellement le mode d'attribution de ce dernier siège, la préfecture contactée dans l'après midi par D Bourguet ayant indiqué un processus différent de celui mis en œuvre par Y Bourrel. Une contestation officielle va donc être probablement déposée par la Fabrique citoyenne.

En s'abstenant lors de ce vote, L Pradeille assume le risque de ne pas faire élire la candidate de la Fabrique citoyenne au profit de celle proposée par Y Bourrel.

4°/ Protection fonctionnelle à M le Maire et Mme Gelly

Un tract diffamatoire a été diffusé. Après plusieurs tentatives de conciliation, l'association incriminée n'a pas cessé cette diffusion. La mairie décide donc d'ester en justice à l'encontre de M Daniel Valde. D Bourguet fait remarquer qu'il a lui aussi été victime de diffamation. Il précise néanmoins qu'il s'abstiendra, préférant la voie de la médiation.

6°,7°,8°/ Urbanisme

M Cassard demande d'adopter une procédure de révision allégée du PLU concernant la ZAC de Vauguières. D Bourguet propose d'utiliser les hangars et locaux vides et de réhabiliter les bâtiments existants avant de procéder à une extension de la ZAC. C Combarous fait remarquer que cette future ZAC a une surface de 19 ha, juste en dessous des 20 ha qui imposent de prendre en compte la loi sur l'eau. La majorité municipale, L Pradeille et L Capelletti votent pour. La Fabrique vote contre.

La centrale d'enrobage à chaud aux Garrigues doit être installée du 06/15 au 12/17. D Bourguet fait remarquer que cette centrale sera située au milieu d'un vignoble AOC. D Bourguet demande que cette question soit retirée de l'ordre du jour afin de rencontrer les viticulteurs concernés. Le Maire s'y oppose.

12°/ Stationnement payant Petit Travers

Y Bourrel demande d'adopter le paiement de 3 euros pour la place de parking. D Bourguet rappelle un article du midi libre dans lequel M Vezhinet assurait que ce parking resterait gratuit. Il fait remarquer qu'il n'y a pas d'équité entre les melgoriens/ caronnais et le reste de la population. L Pradeille, L Capelletti et le FN s'opposent également à ce projet et demandent pour le moins, un tarif adapté au risque de voir les véhicules se garer avenue Gracion Cibrand et aux « enclos » provoquant ainsi des désagréments importants aux riverains.

19°/ Luna Park

L Pradeille et D Bourguet demandent à nouveau les comptes financiers de cette opération. Bien qu'elles ne soient pas de même nature, la fête foraine de Palavas rapporte 450 000 euros, et celle de Carnon 26 000 euros. D Bourguet fait remarquer qu'un rééquilibrage permettrait de ne pas faire payer le parking du Petit Travers. C Combarous interpelle Mme Gelly sur les nuisances sonores. Cette dernière esquive la question en répondant que les nuisances sonores sur le port de Carnon ont été prises en compte : une animation par bar et par semaine et arrêt des animations à 23h.

La majorité, L Pradeille et L Capelletti votent pour. La Fabrique vote contre.

20°/ Roméria

D Bourguet demande à Mme Moullin Traffort les raisons de la "municipalisation" de la Roméria alors qu'une association, qui en est à l'origine, gère de façon satisfaisante et bénévolement cette manifestation depuis de nombreuses années ? Réponse : c'est indépendant de notre volonté. Y Bourrel ajoute que ça n'intéresse personne.